

Demande d'inscription au Registre RGPD

Le Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il garantit un renforcement des droits des personnes et une responsabilisation des acteurs sur les données nominatives et personnelles utilisées.

Tout traitement de données personnelles effectué par des enseignants dans le cadre de leurs activités professionnelles, engage la responsabilité du DASEN. Il doit donc s'effectuer sous son contrôle et sa validation.

Il est donc nécessaire de faire la demande d'inscription sur le Registre RGPD tenu par la DSDEN41 en remplissant le formulaire suivant :

Nom :

Prénom :

École :

Ville :

Courriel professionnel :

Nom de l'outil numérique :

Objectifs de l'outil :

Utilisation prévue en classe :

Date de la demande :